

Réunion du 14 janvier 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni à au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Angélique COUSIN, Laurence de MECQUENEM, Virginie RIGAUD, Hélène ROY, Bénédicte VARREON
Messieurs Christophe BATIT, Dimitri DAILL, François LESPINASSE, Jérôme MOULEDOUS, Hervé PELLETIER

Date de la convocation : le 8 janvier 2021

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Programme des travaux de voirie 2021

Madame le Maire demande aux membres de la Commission Voirie, de procéder à un état des lieux des voies communales, afin de proposer un programme de travaux à la Communauté de Communes du Fronsadais pour l'année 2021.

Madame le Maire informe également le conseil que le Centre Routier Départemental du Libournais va procéder à la réfection de la route départementale D128, depuis le rond-point de Fronsac, jusqu'à l'entrée de Saillans.

Programme des travaux de bâtiments 2021

Madame Hélène ROY, Présidente de la commission des bâtiments, présente au conseil l'ensemble des éléments concernant ses investigations sur les différents bâtiments communaux. Tous les devis n'ont pas encore été reçus

- Création d'un préau à l'école : plusieurs entreprises ont été contactées. Le chiffrage obtenu va de 16 130,80 € HT à 19 915,04 € HT
 - Le remplacement des menuiseries de l'école a été étudié. Un seul devis obtenu pour l'instant : 22 324,50 € HT. Installation de stores à l'extérieur : 9 717,52 € HT.
- D'autres entreprises du secteur seront contactées.

Madame ROY soumettra le projet aux enseignants pour avis lors d'une réunion.

Madame le Maire rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés, à la fois par l'Etat via la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) et par le Conseil Départemental.

- Concernant le logement « La Cure » : la réparation du mur extérieur a été étudiée par plusieurs maçons. Les devis vont de 3 300 € HT à 7 700 € HT. Ils seront analysés ultérieurement. Un premier devis pour le remaniement de la toiture a été présenté. Son montant est de 1 920 € HT. D'autres artisans seront sollicités.

Madame le Maire informe le conseil que, suite à des infiltrations dans la salle des fêtes, une réparation sur la toiture est envisagée par l'agent technique ; et demande à Madame ROY de faire le point avec ce dernier avant son intervention.

Madame le Maire demande que le dossier « MAM » avance et que l'entreprise responsable des travaux soit convoquée rapidement.

Discussion autour du PLUI

Madame le Maire remet à l'ensemble du conseil un compte rendu d'une réunion qui s'est tenue à la maison du Pays au sujet du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Les élus sont amenés à réfléchir sur les avantages et les inconvénients d'intégrer un PLUI. Les discussions reprendront lors de futures séances.

Subvention au titre de la DETR 2021 – délib n°20210114-01

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) : taux de subvention de 35% de l'investissement HT plafonné à 280 000 €. Plafond de dépenses : 800 000,00 €

Après ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux à l'école :

- Création d'un préau : 14 451, 00 € HT
- Maçonnerie préau : 1 589,80 € € HT
- Mise aux normes de l'assainissement de l'ensemble scolaire : 33 963,00 € HT
- Remplacement menuiseries : 22 324,50 € HT
- Protection menuiseries : 9 717,52 € HT

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la réalisation de l'opération.

- de demander une subvention au titre de la DETR pour 28 747,50 €.

Subvention départementale – délib n°20210114-02

Considérant les travaux à prévoir à l'école, Madame le Maire précise qu'ils sont subventionnables par le Conseil Départemental à hauteur de 50% pour un plafond limité à 25 000 € HT. Le coefficient de solidarité (CDS) appliqué pour la commune de Saillans est de 1.11.

Le Conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental en proposant les travaux suivants :

- Création d'un préau : 14 451, 00 € HT
- Maçonnerie préau : 1 589,80 € € HT
- Protection menuiseries : 9 717,52 € HT

Et **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Désignation du Correspondant Défense – délib n°20210114-03

Sur le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Considérant que la commune de Saillans doit désigner un conseiller municipal en charge des questions de défense,

Après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur François LESPINASSE en tant que correspondant défense de la commune de Saillans.

Autorisation de paiement en investissement et ouverture de crédit budgétaire – délib
n°20210114-04

Le Conseil Municipal conformément à l'article L1612-1 du CGCT autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant prévisionnel des crédits sur exercice 2021 :

En dépense :

Chapitre 16 :

Compte 165 : 750,00 € (remboursement de caution)

Chapitre 21

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles :

- 1 817,08 € (MBA)
- 4 611,84 € (Manutan)
- 965,75 € (Manutan)

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget prévisionnel 2021 lors de son adoption.

Questions diverses :

- Démission de Madame LAJUS au sein de l'association des Amis de l'église. Une réunion s'est tenue en mairie afin de remettre les comptes et de planifier une Assemblée Générale pour le vote d'un nouveau bureau.
- Madame le Maire informe les membres du conseil que les entretiens annuels d'évaluation des agents titulaires se sont déroulés ce jour. Une augmentation de salaire a été demandée par l'un des agents. Les élus jugent cette augmentation trop importante. Au regard de l'ancienneté, des responsabilités, et de la qualité de service des autres agents, cette augmentation serait perçue comme étant injuste. Ils restent néanmoins conscients que les salaires en collectivité territoriale pour les catégories C sont bas. Les élus seraient davantage favorables à une augmentation de l'ensemble du personnel en fonction des responsabilités, de l'ancienneté et de la qualité de service, plutôt que d'un seul agent. Des propositions seront faites et les élus valideront lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 21h00